

« Pour Saint CYR, un nouvel élan » D. OLIVIER & A. PATOULLARD

➤ **Démocratie locale et intercommunalité (CASSB) : insatisfactions et réflexions**

- Lors de la réunion du conseil du 26/09/17 figurait à l'ordre du jour le **compte rendu d'activités 2016** de la **Communauté d'agglomération Sus Ste Baume (CASSB)** (voir <https://goo.gl/TSi2EP>)
- A cette occasion nous avons soulevé la question de l'articulation très insatisfaisante entre le conseil communautaire de la CASSB et le conseil municipal (CM) : alors que les compétences de la CASSB augmentent d'année en année, le conseil municipal est mal informé des décisions qui s'y prennent, et ne peut donner par avance son avis sur les délibérations proposées au conseil communautaire.
- Nous ne pouvons nous satisfaire du renvoi, dans un point de l'ordre du jour du CM, à un document d'une centaine de pages, sans discussion sur la stratégie et les politiques générales de la CASSB.
- Si certaines actions vraiment communautaires sont à souligner et soutenir, comme les « écoles du développement durable » et les « classes numériques » (plus de 3.000 tablettes dans les écoles élémentaires), il faut regretter qu'en matière d'investissements la CASSB se contente de « saupoudrage » en « ristournant » aux communes une part notable de leur contribution au budget de la CASSB, sous forme de travaux dans les communes, sans réelle vision d'ensemble à long terme.
- Si le rapport d'activité contient de nombreuses données, il est aussi intéressant par ce qui n'y figure pas : ainsi, aucune information sur le **Plan de déplacement urbain (PDU)** ou sur **l'accueil des gens du voyage**, pourtant compétences obligatoires de la CASSB.
- Enfin, il faut constater que le mode d'élection des conseillers communautaires inauguré lors des élections municipales de 2014 a abouti de fait, au moins dans notre agglo, à l'impossibilité de constituer de véritables groupes d'opposition partageant la même vision pour l'agglo. Une solution pourrait être l'élection de ces conseillers au suffrage direct sur des listes communautaires, mais cette solution risquerait d'affaiblir considérablement le rôle des maires et des conseils municipaux. Débat important dont il nous semble que les partis politiques et le Parlement devraient se saisir.

➤ **Notre position sur les budgets supplémentaires :**

- Nous avons redit notre opposition à la politique budgétaire de notre maire qui consiste à faire des « provisions » que nous jugeons excessives : nous maintenons que les taux des impôts locaux auraient pu être baissés, au moins pour « effacer » la hausse due à l'augmentation nationale des bases (+0,4%)

➤ **Un « Pôle d'échanges multimodal (PEM) » quartier Pradeaux-Gare ? une curieuse conception de la concertation, et des interrogations**

- Pour mémoire, la commune de St CYR a été retenue par la Région PACA pour être financée à 70% pour l'étude de l'insertion d'un PEM dans le quartier Pradeaux-Gare (nous rappelons que le commissaire-enquêteur du PLU avait émis de sérieux doutes sur la faisabilité d'une tel PEM dans le cadre de l'« Opération d'aménagement programmé » (OAP) concernant ce quartier !)
- Pour la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain du quartier de Pradeaux Gare à St Cyr, un appel d'offres a été lancé par le service de l'urbanisme, au mois d'avril 2017, afin de rechercher un bureau d'études à même de réaliser une mission de conseil et d'expertise. Lors de la réunion du conseil municipal du 13/12/2019, nous avons proposé que, compte tenu de l'expérience d'Alain PATOULLARD dans ce type d'études, celui-ci puisse être associé à l'élaboration du cahier des charges de consultation des bureaux d'études, et à l'analyse de leurs offres. M. le maire avait accepté notre proposition.
- Nous avons pu prendre connaissance du cahier des charges en Janvier 2017, mais l'appel d'offres a eu lieu, il a été ouvert et analysé, puis l'entreprise a été choisie et le contrat signé sans que nous en soyons informés, ce que nous regrettons fortement dans la mesure où cet aménagement est important pour la commune et que nous avons des propositions à faire. Nous maintenons notre demande de participer effectivement au suivi de l'étude afin que nous puissions donner notre avis sur le projet.
- Enfin, nous émettons quelques doutes sur la possibilité pour le bureau d'études retenu (CITADIA) de proposer des solutions réellement nouvelles : le périmètre de l'étude est strictement identique à celui de l'OAP figurant dans le PLU, pour laquelle CITADIA était déjà le conseil de la commune ; nous avons suggéré qu'une option permette d'élargir ce périmètre jusqu'à la bretelle d'autoroute pour faire émerger d'autres possibilités : peine perdue !!!...

➤ **Le service de l'eau potable : les réponses à nos questions (pertes d'abonnés,...)**

- Dans notre précédente tribune, nous faisons part d'un certain nombre d'anomalies que nous avons relevées dans le rapport de la Société des Eaux de Marseille (SEM) sur le service d'eau potable en 2016 ; nous avons posé au maire un certain nombre de questions (voir notre lettre du 12/07/2017 : <https://goo.gl/97nvGb>)
- Madame la directrice générale des services nous a transmis, ce dont nous la remercions, les éléments de réponse fournis par la SEM : des modifications dans les catégories d'abonnés (création de grands comptes), non explicitement signalées au conseil municipal, rendaient les comparaisons avec 2015 très difficiles.
- Vous trouverez ci-dessous les liens vers les réponses de la SEM et les tableaux d'indicateurs de performance (IP) que le maire est obligé de présenter au conseil municipal, ce qui n'a jamais été fait...
réponse de la SEM : <https://goo.gl/5XciXp>
IP Eau potable 2016 : <https://goo.gl/c4ooQi> IP Assainissement 2016 : <https://goo.gl/Lt1zmq>